



Protocole régional : Piqûres malveillantes en milieu festif

Nouvelle-Aquitaine (MAJ juin 2026)

Si une personne se présente suite à une piqûre malveillante en milieu festif :

- Faire une **glycémie capillaire**.
- Faire un **examen clinique à la recherche de lésions traumatiques et de point d'injection potentiel**. Prise de photographie avec repère métré si nécessaire. **Localisation et description de la piqûre** (plaie superficielle, punctiforme, ecchymose, hématome, rien de visible).
- **Caractériser l'exposition** (cf fiche de signalement)
 - Date / heure (même approximative).
 - Lieu : bar, concert, boîte de nuit, fête privée etc...
 - Symptômes allégués : description et durée.
 - Consommation volontaire : alcool, stupéfiant, médicament (lesquels ?).
 - S'assurer de l'absence de suspicion d'agression sexuelle ou de viol.
- **Réaliser les sérologies comme un AES (Sérologies VIH, VHB, VHC : Cf. protocole local des AES) mais pas de traitement** systématique (sauf en cas d'amnésie des faits et/ou de suspicion d'agression sexuelle).
- **Réaliser des prélèvements conservatoires** qui seront analysés à visée légale uniquement si dépôt de plainte de la victime, et si le procureur le demande dans les suites de la plainte. Les conserver congelés.

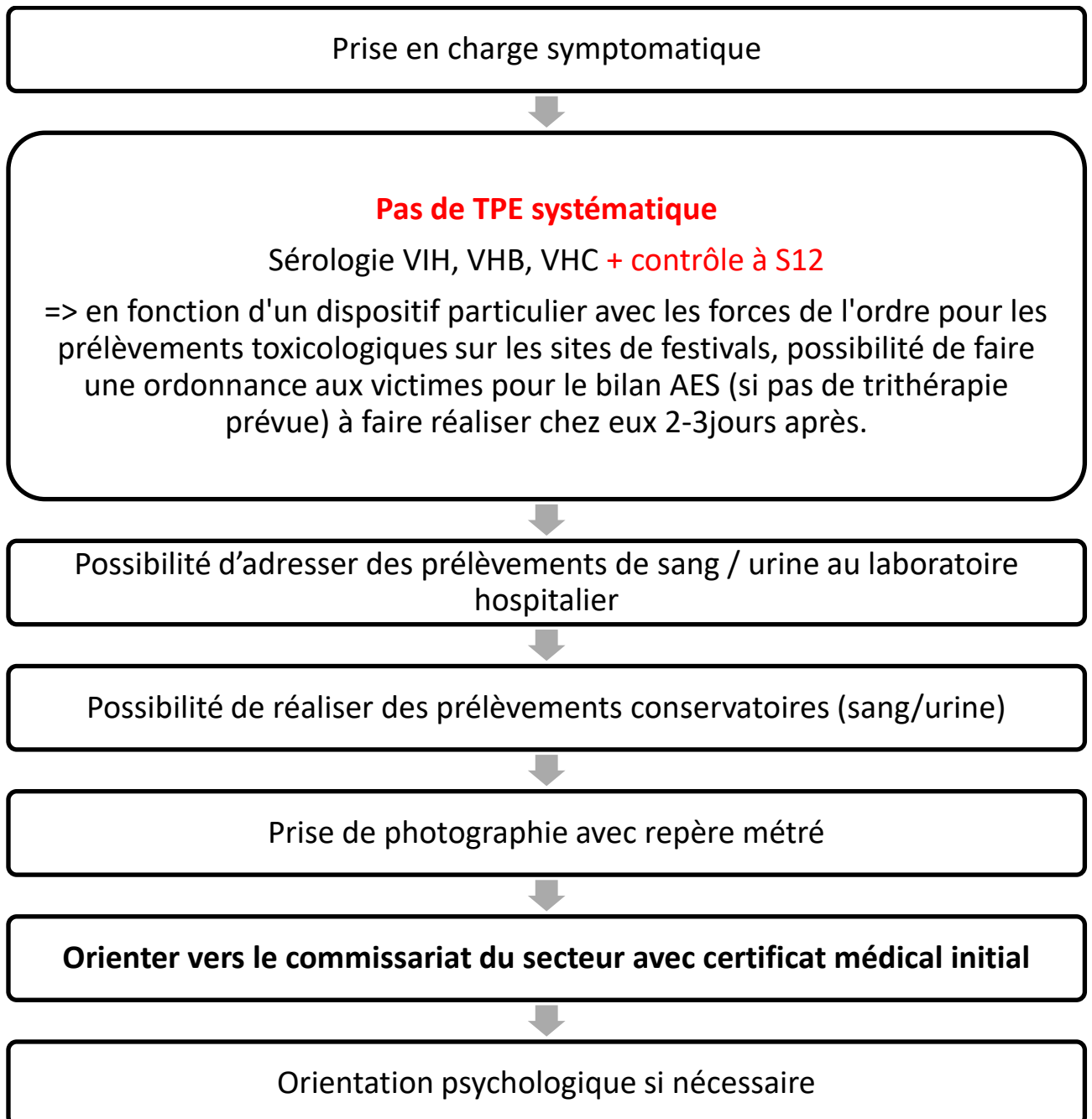
Remarque : jusqu'à présent, les données enregistrées montrent que les piqûres en milieu festif ne s'accompagnent pas d'injection de substance et qu'il ne s'agit donc pas de soumission chimique. Cependant, s'il y a un doute sur une éventuelle injection d'une substance, associée à la piqûre, et notamment si le patient piqué présente des signes autres que locaux (signes neurologiques par exemple), les prélèvements conservatoires peuvent être analysés à visée d'identification de cette éventuelle substance. **Proscrire les tubes avec gel séparateur.**

- **Délai ≤ 24 H :**
 - 2 tubes secs
 - 2 Tubes EDTA (violet)
 - 2 Tubes Héparinate de Lithium (vert)
 - 2 Tubes fluorures (gris)
 - 3 Tubes d'urines secs (sans borate)

- **Délai >24 et < 48-72 H**
 - 2 Flacons d'urines sans borates
- **Recherche large de médicaments et de toxiques (screening)** avec recherche et dosages de substances psychoactives (alcool, stupéfiants...) en ayant recours à titre principal à des techniques chromatographiques couplées à la spectrométrie de masse.
- **Préciser sur la demande d'analyse : Piqûre en milieu festif (date, heure), heure du prélèvement (éventuellement soumission chimique s'il y a un doute).**
- **Prise en charge médicale**
 - Rassurer la victime.
 - En général, pas d'indication à un traitement post-exposition (TPE).
 - L'inviter à porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie dans les suites immédiates (période maximum de conservation des prélèvements : **7 jours**).
 - Si la personne décide de porter plainte en sortant des urgences, un appel du médecin au commissariat accélère le processus de réquisition par le parquet.
- **Rédaction du certificat médical**
 - Consigner l'ensemble de ces éléments ainsi que les éventuels traitements administrés aux urgences dans le certificat médical initial à remettre à la victime.
- **Signalement des cas au Centre antipoison de Nouvelle Aquitaine**
 - **Fiche de signalement spécifique jointe à adresser à :**

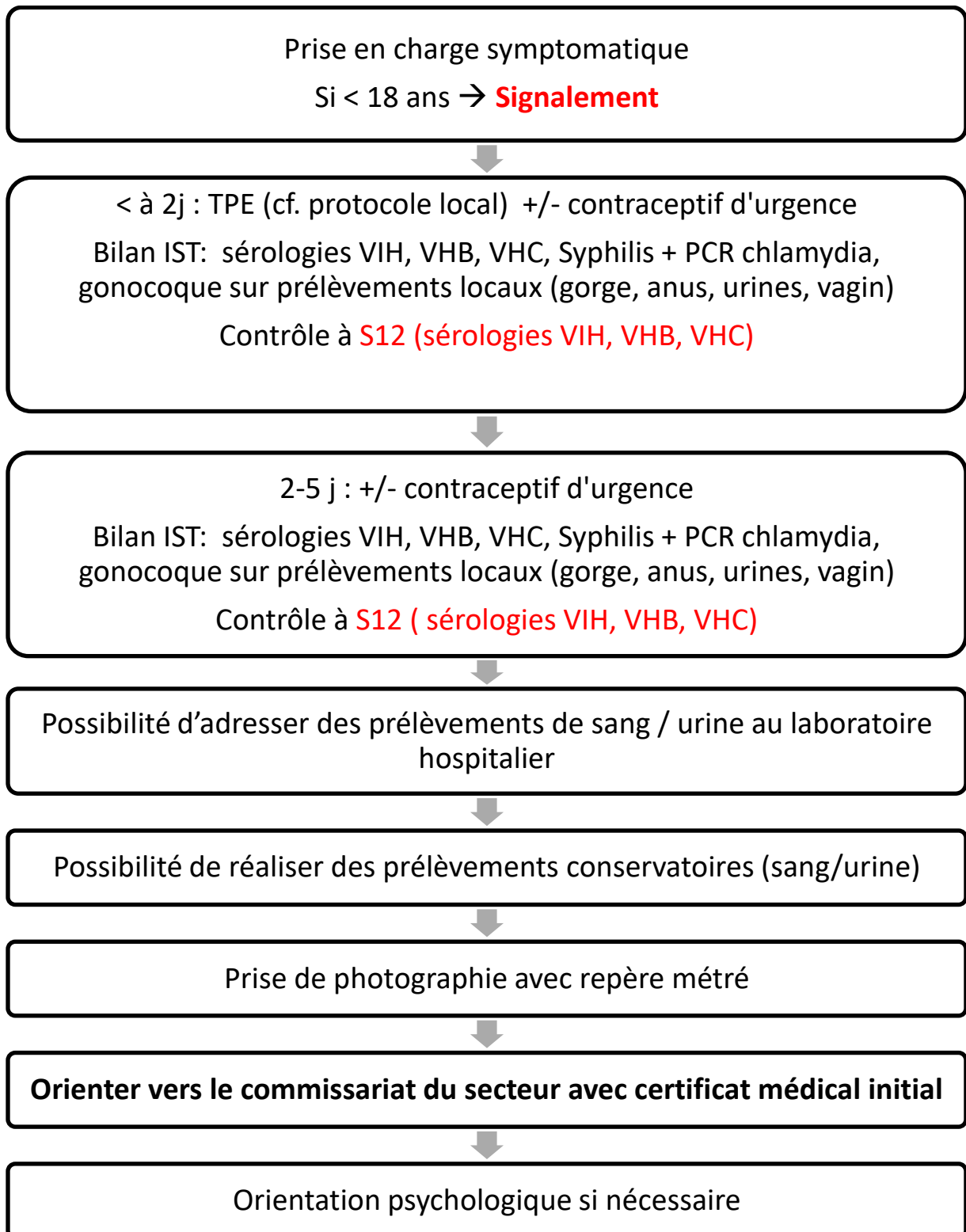
Centre Antipoison de Nouvelle Aquitaine
GH Pellegrin - Bâtiment UNDR
Place Amélie Raba Léon
33076 Bordeaux CEDEX
Secrétariat : 05 56 79 87 76
RTU : 05 56 96 40 80
Fax : 05 56 79 60 96
Courriel : centre-antipoison@chu-bordeaux.fr
 - En cas d'impossibilité, la fiche de renseignement peut ne comporter que **l'identité du patient, son numéro de téléphone et son mail**. En cas de besoin, une notification pourra lui être faite par courriel.

Piqûre malveillante sans agression sexuelle



Piqûre malveillante avec suspicion d'agression sexuelle

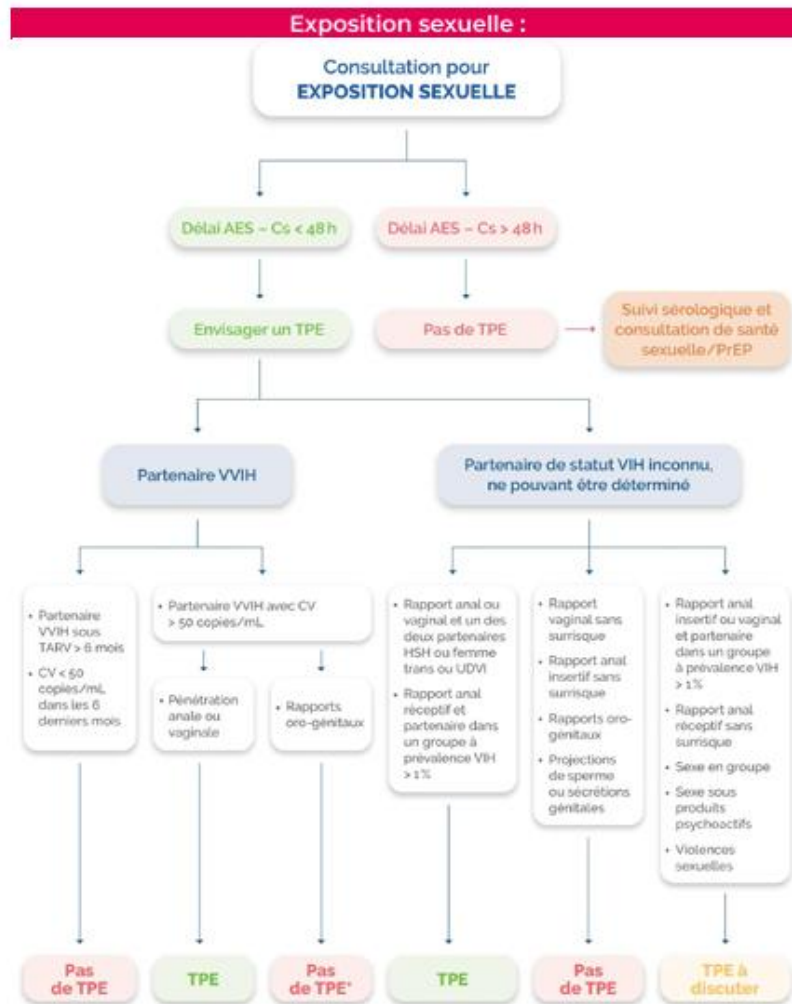
Se référer au protocole des UML/UMJ locales pour la conduite à tenir



Annexes

Annexe 1

VIH : INDICATIONS DU TRAITEMENT POST-EXPOSITION (livret de prise en charge des AES CoReSS NA [ICI](#))



* Sauf fellation réceptive et charge virale documentée > 1000 copies/mL chez le sujet source

* Groupe à prévalence élevée :

- Personne issue de région à prévalence du VIH >1% : Afrique, Caraïbes, Amérique du Sud (et Guyane), Asie.
- Homme homo et/ou bisexuel multipartenaire
- Transgenre
- Violences sexuelles
- Usager de drogue intraveineuse
- Sexe en groupe ou avec usage de produits psychoactifs (TPE à discuter)